

3

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1884.

QUARANTIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE JULES DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1884

LES PETITS MÉREAUX DE PLOMB D'ARRAS

AUX TYPES DE MAILLES.

PL. II ET III.

Les méreaux de plomb furent d'un usage assez général dans nos contrées, notamment en Artois ; Arras, Béthune et Théroüanne en ont surtout produit un fort grand nombre (1) et la première de ces villes m'en a procuré plus de trois cents différents. Les quarante que je viens publier sont de très petits méreaux des XIII^e et XIV^e siècles, offrant des types monétaires dont la plupart rappellent ceux de nos mailles artésiennes, flamandes et brabançonnnes.

On peut s'étonner que des méreaux si petits, si minces, si frêles et d'un métal si oxydable aient échappé à l'action destructive du temps et soient arrivés jusqu'à nous ; mais on ne saurait se faire une idée de la patience qu'il a fallu pour les recueillir et les réunir. Le mérite de leur décou-

(1) Voy. *Notice descriptive des méreaux trouvés à Théroüanne et que l'on peut attribuer à cette ville*, par L. DESCHAMPS DE PAS, et *Numismatique béthunoise*, par L. DANCOISNE. Pour la Belgique, il convient de citer : 1^o *Le chapitre de la cathédrale de Saint-Lambert à Liège et ses méreaux ou jetons de présence*, par A. DE SCHODT ; 2^o *Méreaux de bienfaisance ecclésiastiques et religieux de la ville de Bruges*, par le même ; 3^o l'intéressante étude de celui-ci sur les méreaux, insérée dans la *Revue belge de numismatique*, 5^e série, t. V, p. 514.

verte revient aux personnes d'Arras qui ont bien voulu rechercher pour moi les méreaux que les divers travaux de la ville et de sa banlieue firent retrouver (1).

Ces petits méreaux appartiennent certainement à Arras et ont tous été fabriqués en cette ville. On doit supposer que la gravure des moules était ordinairement l'œuvre des orfèvres, et que le moulage des pièces était le plus souvent confié à des potiers d'étain (2). Les orfèvres avaient la facilité de choisir leurs types dans les diverses monnaies qui passaient par leurs mains ; c'est ainsi que s'expliquent certains d'entre eux se rapportant à des villes éloignées.

Voici, dans leur ordre alphabétique, les lieux dont les types monétaires sont figurés, tant bien que mal, sur les méreaux, ce qu'on verra par la description qui termine cette notice : Arras, Bourbon ou Nevers, Brabant, Bruges, Cassel, Courtrai, Élincourt, Gand, Orchies, Périgord, Saint-Omer, Saint-Venant, Sens ou Provins, Termonde, Tournai et Ypres ou Déols (3). Comme les planches de cette notice le font voir, les méreaux

(1) Les travaux qui ont fait découvrir une grande partie de ces plombs sont le curage du ruisseau le Crinchon, dans son passage au travers d'Arras ; celui du canal de la Scarpe, dans son parcours de cette ville, et la culture des champs voisins, amendés autrefois avec les balayures.

(2) Dans sa *Collection de Plombs historiques trouvés dans la Seine*, (3^e série, pp. 252 et 253), M. FORGEAIS reproduit deux moitiés de moules de mailles, qui expliquent bien les procédés de fabrication de ces pièces.

(3) Les attributions de Cassel et de Termonde ne reposent que sur des conjectures fort légères. On remarquera que Douai, Lille et Béthune, villes proches d'Arras, ne sont pas comprises dans cette liste.

n'offrent que de bien lourdes imitations des types (1).

Ces petits plombs furent créés et émis pour tenir lieu de monnaies divisionnaires de bien faible valeur, à l'usage des commerçants, des marchands et des débiteurs qui s'en servaient fort utilement pour leur commerce et leur détail. Leur emploi si facile ne tarda pas à s'étendre à une foule de besoins, notamment au paiement des salaires et aux distributions de secours.

Plusieurs villes de nos contrées, telles que Douai et Béthune, ont créé des méreaux communaux pour les suppléer à l'insuffisance ou au manque de monnaies divisionnaires de faible valeur. Il est bien probable qu'Arras usa de ce moyen ; cependant de longues recherches, faites avec soin dans les archives municipales de cette ville, n'ont fait découvrir aucun renseignement sur ce sujet. C'est ainsi qu'on ne saurait dire si les petits méreaux décrits ci-après furent émis par l'échevinage ou par les corporations et le commerce. Toujours est-il que ces plombs eurent longtemps dans la ville un cours volontaire comme monnaies conventionnelles de très faible valeur.

L'échevinage avait certainement alors ses méreaux spéciaux pour les tonlieux, les droits d'entrée, les travaux publics et autres causes ; toutefois ils devaient être plus maniables et d'un module bien moins petit. Dans ma

(1) Ces méreaux ne sont pas les seuls que je possède de ce module et de la même époque pour Arras ; j'en ai à peu près le même nombre avec d'autres types, tels que rosaces, croix de diverses formes, châteaux, monnaies, fleurs, gants, têtes d'animaux et arbalète. Plusieurs pièces analogues ont été publiées par M. Forgeais dans la 5^e série de ses plombs historiques.

collection de plombs d'Arras se trouve un certain nombre de pièces qui devaient avoir cette destination ; elles avaient sans doute pour types principaux des rosaces, des étoiles à six ou huit rais, des croix et des châtels tournois. Je n'ai pas à m'en occuper ici.

Si les petits méreaux eurent un cours assez long, c'est que les comtes d'Artois et l'échevinage, reconnaissant leur utilité, leur nécessité même, les tolérèrent et les laissèrent circuler librement. Mais quand, au ^{xiv}^e siècle, les monnaies noires de Flandre se répandirent à Arras, elles firent perdre à ces modestes plombs, si populaires jusqu'alors, la plus grande partie de leur utilité ⁽¹⁾ ; bientôt ils furent discrédités et ne servirent plus que dans des circonstances particulières.

Pendant la première moitié du ^{xv}^e siècle, l'échevinage avait fait publier, au nom du duc de Bourgogne, comte d'Artois, une ordonnance touchant les méreaux de plomb ; elle fut renouvelée le 20 février 1451. Suivant le nouvel édit, il est défendu à qui que ce soit de donner en paiement ou de recevoir aucun de ces méreaux, qui ne peuvent être employés comme monnaie ; toute infraction sera punie d'une amende de XL sols ⁽²⁾.

Le 27 octobre 1464, une nouvelle ordonnance fait savoir qu'au pays et comté d'Artois, les seules monnaies permises sont celles du roi, celles du duc de Bourgogne et celles auxquelles ce prince donne cours. Il y est dit

⁽¹⁾ Voir sur ces espèces le savant travail de M. ROUYER : *Recherches sur la numismatique du comté de Flandre considérée dans les monnaies noires durant la suzeraineté française.*

⁽²⁾ Archives municipales d'Arras, règlements de police, de 1405 à 1495.

que plusieurs fois déjà le duc a défendu par édits de se servir de méreaux de plomb sous certaines peines, mais qu'on a transgressé ses ordres et continué d'employer ces pièces, ce qu'on fait encore journellement, en s'exposant à des amendes et en trompant ainsi le peuple, au grand préjudice de la chose publique. Aussi ces infractions seront-elles réprimées par des peines sévères (1).

Ces défenses publiées à la bretèque, de par le très redouté seigneur duc de Bourgogne, le châtelain, les maieur, échevins et hommes de la ville, n'ayant pas été observées d'une manière complète, sont encore renouvelées, et avec plus de force, le 15 janvier 1468 (v. st.) (2).

Les petits méreaux, délaissés au xv^e siècle, furent oubliés bien vite; toutefois, pendant les deux siècles suivants, il parut un grand nombre de méreaux plus grands, créés pour les marchés aux grains, les corporations, les confréries, l'abbaye de Saint-Vaast, la cathédrale, les fondations, etc. J'ai déjà fait connaître ceux de l'abbaye (3) et il me serait bien facile d'en publier d'autres offrant aussi de l'intérêt.

A la tête de la description qui suit, j'indique en italiques la localité des deniers que leurs types rappellent. Quant aux monnaies elles-mêmes, elles ont été publiées principalement dans les ouvrages ci-après : LELEWEL, *Observations sur le type du moyen âge de la monnaie des Pays-Bas*; GAILLARD, *Recherches sur les monnaies des*

(1) Règlements de police déjà cités.

(2) Mêmes règlements.

(3) *Essai sur la numismatique de l'abbaye de Saint-Vaast.*

comtes de Flandre; DEWISMES, *Catalogue raisonné des monnaies du comté d'Artois*; POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*.

DESCRIPTION.

Arras. 1. Grand \bar{A} dans un large encadrement avec traits tenant lieu de légende.

Rev. Croix pommetée, dans un encadrement semblable.

2. Grand \bar{A} dans un cercle.

Rev. Croix légèrement pattée, entourée d'un grènetis.

3. Dans un grènetis, grand \bar{A} fort large, qui pourrait être une M; du milieu de cette lettre descend une petite croix pommetée.

Rev. Croix pattée qu'entoure un grènetis.

4. Grand \bar{A} de forme allongée, dont la partie supérieure est angulaire; même grènetis pour bordure.

Rev. Croix pattée, au centre d'un grènetis semblable.

5. Écusson aux armes de l'Artois, dans un cercle.

Rev. $\bar{A}R\bar{A}S$, lettres cantonnant une grande croix fleurdelisée et fleuronée, dans un même cercle (').

6. Variété.

(!) Au premier abord, on pourrait se demander si ce numéro et les quatre suivants ne seraient pas de fausses monnaies artésiennes de Robert I^{er} et de Mahaut; il doit suffire, pour y reconnaître des méreaux, de remarquer non seulement les différences existant dans leur module, leur type et leur style, mais encore la couleur blafarde et la flexibilité de ces pièces.

7. Autre variété.

8. Même écusson dans un grènetis dentelé.

Rev. Les lettres \overline{ARAS} , dont les trois premières sont mal formées. Croix aux extrémités fleuronées et losangées, coupant un grènetis semblable.

9. Même écusson, mais plus grand et accosté de deux fleurs.

Rev. Grande croix aux extrémités fleurdelisées.

Bourlon ou *Nevers*. 10. Faucille à droite entre deux globules; dans le champ, étoile évidée; le tout dans un léger encadrement.

Rev. Un encadrement semblable entoure une croix bourdonnée, dont l'extrémité des branches est accompagnée de deux perles. Un autre exemplaire offre le même droit, mais le revers représente une croix dont chaque extrémité porte trois perles.

11. Même sujet de droit sans étoile, avec les globules disposés autrement; un cercle remplace le grènetis.

Rev. Dans un cercle, carré traversé par une croix aux extrémités feuillues.

12. Même sujet que le droit du n° 10, placé en sens inverse.

Rev. Croix dont chaque branche se termine par trois perles.

Brabant. 13. Aigle aux ailes déployées.

Rev. Croix dont chaque branche est ornée d'un losange.

14. Même aigle dans un large grènetis.

Rev. Croix pattée dans un grènetis.

15. Aigle à deux têtes, les ailes déployées.

Rev. Croix dont chaque branche porte trois petites lignes.

Bruges. 16. Guerrier debout, à droite ; il tient son épée levée et un bouclier.

Rev. Croix dont les branches sont losangées trois fois.

Cassel. 17. Château crénelé, avec toit élevé. Il convient, d'ailleurs, de remarquer que ce type est d'explication bien douteuse. Si on le retourne de bas en haut, il ressemble beaucoup au heaume gantois, qu'on verra sur les méreaux n^{os} 21 à 24.

Rev. Croix dont les branches sont alternativement coupées par deux et trois lignes.

Courtrai. 18. Écusson triangulaire, portant un chevron et trois quintefeuilles.

Rev. Croix fleurdelisée.

19. Même écusson, mais plus grand et surmonté de trois globules.

Rev. Même croix.

Élincourt. 20. Écusson aux armes de Chatillon.

Rev. Croix pattée.

Gand. 21. Heaume tourné à gauche, orné de trois annelets dans la partie supérieure et portant une aigrette comme cimier.

Rev. Dans un double cercle, petite croix ancrée.

22. Variété. Le heaume est orné de quatre globules au lieu d'annelets ; le revers, entouré d'un grênetis, offre une croix ancrée plus grande.

23. Autre variété n'ayant que deux globules dans le heaume.

24. Même droit.

Rev. Croix aux branches losangées.

25. Même sujet dessiné moins grossièrement; entourage de petites lignes.

Rev. Croix dont les cantons sont occupés par des globules; même bordure.

Je possède encore quatre autres variétés, mais comme elles présentent peu d'intérêt, je crois inutile de les décrire.

Orchies. 26. Tête de face, assez singulière, qui sur le denier même a cette apparence, quoique ce soit seulement un Ω , un \bar{A} renversé et trois annelets.

Rev. Croix bourdonnée, dont les extrémités sont accostées de deux perles. Un grènetis encadre chaque côté.

Périgord. 27. Dans le champ, cinq annelets formant une croix.

Rev. Fort globule dans un large grènetis.

28. Cinq globules qu'entoure un grènetis cordé.

Rev. Cercle enfermant une croix simple, dont chaque canton est occupé par une perle. Grènetis.

Saint-Omer. 29. Rosace composée de huit feuilles au lieu de nœuds.

Rev. Croix à double bande, dont les branches sont arrêtées par des lignes.

30. Même rosace plus petite.

Rev. Croix pommetée, coupant la bordure en grènetis ; perle dans chaque angle.

Saint-Venant. 31. Croix évidée en losange, portant un globule en cœur et un dans chaque canton ; un grènetis l'entoure.

Rev. Croix pommetée, dont les branches sont accostées de deux globules à leur extrémité.

Ma collection renferme cinq légères variétés de ce méreau.

Sens ou Provins. 32. Dans un double cercle, peigne surmonté d'un globule et de deux autres cercles, ce qui forme une espèce de face barbue.

Rev. Petite croix légèrement pattée dont les premier et troisième cantons portent un globule.

33. Peigne surmonté de globules.

Rev. Croix pattée cantonnée de quatre annelets. Les deux côtés offrent une large bordure à lignes cordées.

Termonde. 34. Château avec toit ; sur la face sont un globule et trois annelets.

Rev. Dans un grènetis, croix simple cantonnée de quatre perles.

Tournai. 35. Trois grands annelets joints ensemble.

Rev. Croix fleurdelisée.

Ypres et Déols. 36. Deux triangles superposés, ayant un globule au centre ; large bordure à petites lignes.

Rev. Croix évidée, terminée en crochets surmontés d'un triangle ; bordure semblable.

37. Même sujet dans un cercle.

Rev. Croix dont chaque branche est coupée par trois barres ; un cercle l'entoure.

38. Même sujet dans un grènetis.

Rev. Croix trifoliée, dont le centre porte un globule ; elle est entourée d'un grènetis.

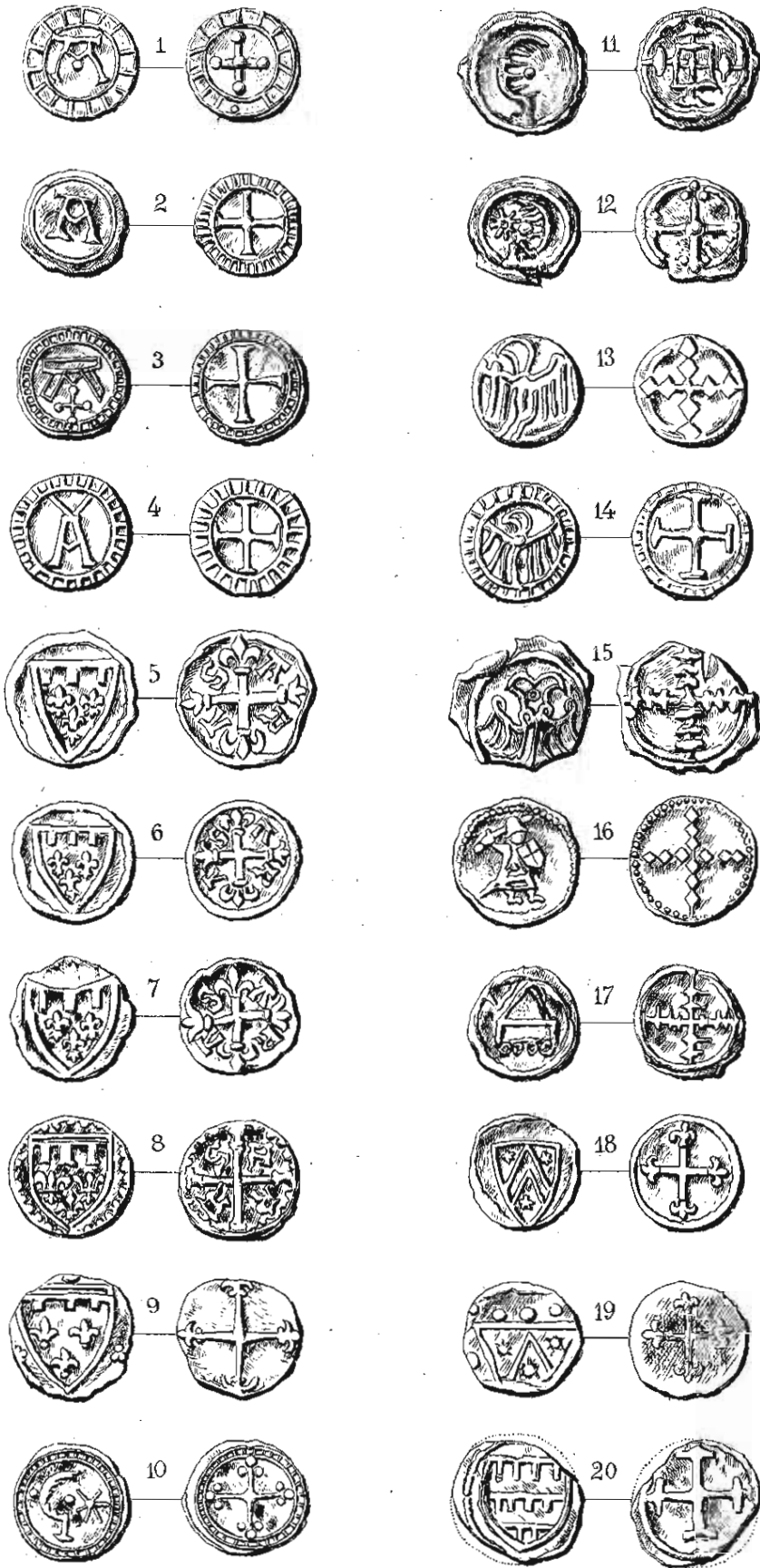
39. Même sujet sans bordure.

Rev. Dans un grènetis, croix pattée avec globule au centre.

40. Les deux triangles superposés, sans le point central.

Rev. Croix pommetée, dont chaque canton est occupé par trois perles ; des deux côtés un entourage de petites lignes.

DANCOISNE.



G. Lavalette, scult.



G. Lavalette, scul^r